



FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE

BO – HO – HOV
PERSONNEL NON ELECTRICIEN
DECRET 88.1056 – UTE C 18.510

Objectif :

Connaître les dangers liés à l'endommagement des ouvrages ou installations BT /HT,
Connaître les conditions d'approche électriques dans la zone de travail et les limites ;
Savoir utiliser l'outillage adapté ;
Savoir travailler sous les ordres d'un Chargé de Chantier
Être informé de la nécessité d'avertir le Chargé de Chantier de tout dommage porté aux ouvrages ou aux installations durant les travaux

Public concerné et pré-requis :

Personnel non-électricien travaillant dans des environnements à risques électriques (ex. maçon, peintre, agents de nettoyage, terrassiers...) sous les ordres d'un chargé de chantier ou de travaux.

Durée du stage :

1 journée (8 heures)

Nombre de participants :

8 personnes maximum par session

Tarif :

Sur devis

Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous consulter

Sécurité et hygiène :

Les consignes sont expliquées dès l'entrée en formation.
Les formateurs s'assurent que les stagiaires ont compris et respectent les consignes.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices.
Pour ce faire, 3 méthodes pédagogiques sont mises en œuvre :

- Active
- Interrogative
- Démonstrative

Moyens techniques mis a disposition :

Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
Pour les apports pratiques : installation de simulation
En cas de formation intra-entreprise, des moyens équivalents doivent être mis à disposition.



FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE

BO – HO – HOV
PERSONNEL NON ELECTRICIEN
DECRET 88.1056 – UTE C 18.510

Modalités et délais d'accès :

Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au 0806 231 018 ou par mail à l'adresse suivante : formation@sas-cpfi.fr

L'accès à la formation est initié par l'employeur, ou accessible aux particuliers.
Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures
Nous envisagerons la date de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes.
Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.
Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

Programme du stage :

Programme conforme aux exigences de la norme NF C 18-510 :
Acquisition des connaissances théoriques générales dans le domaine
Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
Effet du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
Zones d'environnement et leurs limites
Habilitation : principes, symboles, limites et formalisation
Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.
Équipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser
Protection collective : mesures, équipements et signalisation
Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installation électriques
Évaluation du risque électrique

Thèmes spécifiques BO- HO – HOV Exécutant

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention.

Thèmes spécifiques BO- HO – HOV Chargé de Chantier

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Documents : type et utilisation (autorisation de travail, certificat pour tiers)
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention
- Zones de travail : mise en place et surveillance.

Moyens utilisés :

- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités
- Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage



FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE

BO - HO - HOV
PERSONNEL NON ELECTRICIEN
DECRET 88.1056 - UTE C 18.510

- Document regroupant divers thèmes, remis à chaque stagiaire
- Mise en application pratique par chaque stagiaire.
- Document pédagogique, étude de cas, travaux pratiques
- Apports théoriques sur les risques électriques, échanges avec les stagiaires à partir de diapositives, de logiciels interactifs, de films et des documents INRS, complétés par des études de cas et des exercices pratiques.
- À tout moment, lors de cet exposé, les stagiaires sont sollicités pour faire le lien avec leur situation professionnelle.
- La formation pratique sera réalisée de préférence dans l'environnement naturel du stagiaire ou bien dans un environnement de travail simulé aussi proche que possible du travail réel.
- Mise en situation pratique sur des installations.
- Condition réelle d'extinction d'un feu d'origine électrique (CO² - Eau)

Documents :

A l'issue de la formation, le formateur rédige un « avis après formation » qui sera envoyé à l'employeur.

- Un titre d'habilitation dont le contenu est défini par la norme NF C 18-510 à renseigner par l'employeur
- Carnet de prescription par stagiaire

L'HABILITATION EST DELIVREE PAR L'EMPLOYEUR